

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	25

Séance du 09 Décembre 2021

L'an deux mille vingt et le jeudi neuf décembre à dix-sept heures cinq le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle de congrès de la médiathèque Ernest J. PEPIN, en raison du contexte, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE, Maire.

Présents :

M. Jocelyn SAPOTILLE Maire ; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Clara RIGAH
M. Bruno FELICIANNE ; M. Lucien BEAUZOR ; Mme Manuela PETRO-
METONY ; M. Rodrigue MOULIN ; adjoints au maire.

Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Christian CITADELLE ; Mme Gladys
BURAT ; M. Didier MARICEL ; M. Martelin RATIER ; M. Yvon COMBES ; M.
Saturnin FRANCILLONE ; Mme Sonia MERCADIER ; M. Arthur MARICEL
Mme Cindy ARNASSALON ; M. Pierre ALBINA ; Mme Patricia
VINGADASSALON ; Conseillers Municipaux.

Représentés :

Mme Christiane TREIL-ALBON par Mme Manuela PETRO- METONY
M. Jean-Louis SAINCILY par Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET
Mme Anny GENIPA par M. Ephrem GLORIEUX
Mme Jacqueline BELFORT par Mme Gladys BURAT
Mme Karine GATIBELZA par M. Didier MARICEL

Absents : Mme Sylvie DAGONIA ; M. Richard PROMENEUR ; M. José
TORIBIO ; M. Florent TREIL ; Mme MAGALATCHOUMY Sarah ; Mme
Nicole RABOLION ; Mme Reinette JULIARD ; M. Léon MACAQUI ; M. José
KANDASSAMY

DELIBERATION N°2021/12/87

**DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A VENDRE A LA SOCIETE AER LE
TERRAIN CADASTRE BD N° 599 D'UNE SUPERFICIE TOTALE DE 681M SITUE
DANS LA ZI DE LA JAULA AU LAMENTIN**

La société AER dans le cadre de l'extension de son activité a fait la demande d'acquisition de la parcelle appartenant à la commune mais située dans l'enclave de la société ; le terrain en question est cadastré BD 599 et à une superficie de 681 m² situé dans la Zone Industrielle de Jaula à Lamentin.

La société du fait de l'augmentation de sa masse salariale, souhaite faire cette acquisition afin de créer des places de stationnement supplémentaires

Le service de France Domaines a estimé la valeur vénale de ce terrain à 49000 € soit 72 € /m²

Cette estimation prend en compte le fait que le terrain soit enclavé et déjà occupé par le futur acquéreur

Il est proposé au conseil de suivre l'avis des domaines, et de fixer le prix de vente à 49000 €

Le conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- D'autoriser le Maire à vendre le terrain cadastré BD 599 d'une superficie de 681 m² situé dans la zone Industrielle au profit de la société AER pour la somme de **49 000 €**

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE

